



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 81 - 26.09.2018

En exercice ... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
16. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – BUREAUX DES OFFICES DU TOURISME
Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) –
Approbation et signature du dossier**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 26 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré :

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201881-DE
Reçu le 28/09/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 81 - 26.09.2018

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 16. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – BUREAUX DES OFFICES DU TOURISME Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – Approbation et signature du dossier

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et plus particulièrement ses articles L. 111-7, 5° et L. 111-7, 3°,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 précisant le contenu du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 12 avril 2018,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 2^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif au développement économique dont la création d'offices de tourisme,

Vu les procès-verbaux constatant la mise à disposition à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré des accueils touristiques implantés sur 8 communes,

Vu l'avis favorable de la Commission « Bâtiments-Déchets » du 17 septembre 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2018,

Considérant que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP);

Considérant que le transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2016, a entraîné la mise à disposition de 8 bureaux d'accueil tourisme;

Considérant qu'il convient de réaliser la mise en accessibilité de ces bâtiments,

Considérant que l'approbation préfectorale de l'Ad'Ap doit être préalablement obtenue,

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201881-DE
Reçu le 28/09/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 81 - 26.09.2018

En exercice ... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 16. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – BUREAUX DES OFFICES DU TOURISME Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – Approbation et signature du dossier

Considérant que le dossier de demande d'approbation d'Ad'Ap comprend :

- une analyse synthétique de la situation des établissements au regard des obligations en matière d'accessibilité en vigueur,
- une stratégie de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements,
- un calendrier prévisionnel de la programmation des travaux,
- la liste des dérogations susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de l'agenda,
- l'estimation financière de la mise en accessibilité, ainsi que la répartition des coûts par année ;
- les orientations et les priorités et
- les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la réalisation d'Agendas d'Accessibilité Programmée pour la mise aux normes accessibilité des bureaux d'accueil tourisme,
- d'autoriser Monsieur le Président à approuver les programmes de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer et à déposer les Agendas d'Accessibilité Programmée et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Affichée le : 28 septembre 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201881-DE

Reçu le 28/09/2018